



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 02 novembre 2020

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 44

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2020 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 322 excès de vitesses ;
- 7 faits de conduites sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 2 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 10 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 8 faits de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 7 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 4 faits de refus de priorité ;
- 29 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 23 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Mardi 03 novembre	Après-midi	RD 960- Creney - Mesnil Sellieres
	Après-midi	Rue Georges Clemenceau à Pont Ste Marie
Mercredi 04 novembre	Matin	Avenue du Général Leclerc à La Rivière De Corps
	Après-midi	RD 960 Brienne Le Chateau – Lesmont
Jeudi 05 novembre	Matin	Avenue Gambetta à St Julien Les Villas
	Après-midi	RD 660 - Fonvannes - Estissac
Vendredi 06 novembre	Après-midi	RD 619 - Fontaine Les Grés
Samedi 07 novembre	Matin	RD 10- Herbisse - Arcis Sur Aube

Le risque : heurter un animal sauvage

C'est surtout **en fin de journée** ou **de nuit** que le risque de croiser des cervidés ou des sangliers est le plus élevé, alors que ces animaux sauvages se déplacent à la recherche de leur nourriture.

Le risque de collision avec un animal sauvage s'amplifie aussi :

- durant la saison froide ;
- lors de l'ouverture de la **chasse** alors que les déplacements des animaux augmentent ;
- près **des bois ou des forêts** ;
- dans les **zones d'implantation du panneau de danger A15b**, complété par un panneau d'étendue qui signale les points de passage parfois sur plusieurs centaines de mètres.

Ralentir, redoubler de vigilance et surveiller les bas-côtés dans les zones susceptibles de livrer passage à des animaux sauvages :

- En apercevant le **panneau de danger A15b**, en bordure de route, parfois accompagné d'un panneau de limitation de vitesse ;
- En longeant **des bosquets, des bois, des forêts...** ;
- En circulant dans des **zones de faible visibilité, au détour d'un virage** par exemple ;
- Ou encore, si vous êtes équipé, en recevant **l'alerte de l'appli intégrée à votre GPS**, un système qui commence à se développer en France.

Restez vigilant, car sangliers et cervidés **se déplacent rarement tout seuls**, le premier animal aperçu est souvent accompagné de nombreux autres.

Évitez les coups de volant brusques, au risque de modifier dangereusement la trajectoire, de perdre le contrôle du véhicule.



Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex

www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube

 @Prefet10